

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240522-D2024413-DE
Reçu le 27/05/2024

délibération :
D_2024_4_13

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 14 Mai 2024

Présents : 15

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Versement de
subvention à l'Amicale des
Donneurs de Sang**

Pouvoirs :

Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur LAFENETRE Pascal

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric ARTAUD

Après examen du dossier de demande de subvention, la commission a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 200 €.

Madame le Maire précise que le jour de collecte de sang sur la commune, la salle des fêtes est gracieusement mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 200 € à l'Amicale des Donneurs de sang,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2024,

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de celle-ci.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 22/05/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 27/05/2024

